nisation d'activités de substitution pour les personnes en fin de vie professionnelle les met dans une situation de déprime, pouvant accentuer les risques de dépendance physique et mentale. Pourtant, il suffit d'une volonté politique pour prévoir des institutions et dispositifs réglementaires, afin de permettre à ces cadres onéreusement formés et expérimentés de continuer à être utiles pour la société et pour eux-mêmes. A une certaine période, l'Etat algérien avait initié un organisme pluridisciplinaire au sein duquel exerçait ce profil de compétences. En effet, l'Institut national d'études de stratégie globale (INESG) avait pour mission de fédérer les élites de différents domaines, afin de faire de l'analyse et de la prospective utiles pour l'élaboration de programmes pluridisciplinaires de gestion de la société. Cette institution, qui représentait une source d'idées pour l'exécutif, est totalement gelée depuis plusieurs années, privant notre pays d'un outil de réflexion intéressant, surtout en ces moments de difficultés socio-économiques. Les décideurs politiques du pays devraient repenser à capitaliser les grandes expériences acquises par les cadres retraités, encore en pleine maîtrise de leurs compétences intellectuelles.

La réactivation de l'INESG serait utile pour notre pays, sous condition qu'il soit confié à des compétences universitaires indépendantes et non à des politiques qui seraient tentés par des approches démagogiques. Cette institution pourrait réactiver, avec des départements spécialisés, touchant l'ensemble des domaines de la gestion de la société. Les cadres retraités, renforcés par quelques jeunes universitaires, constitueraient un vivier extrêmement intéressant pour accompagner notre élite politique dans la définition d'une meilleure stratégie de prise en charge des problèmes socio-économiques du pays. Parallèlement, les départements ministériels pourraient également réfléchir à des dispositifs de capitalisation de leurs compétences respectives. A titre d'exemple, le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière pourrait initier, au niveau de l'INSP (Institut national de santé publique) des départements spécialisés au sein desquels activeraient, sous une forme à définir, les enseignants hospitalo-universitaires de rang magistral, mis à la retraite, mais encore en mesure de faire bénéficier le secteur de leur expérience. Ces départements auraient pour missions :

- d'accompagner les comités nationaux spécialisés, dans la définition des stratégies à élaborer, pour la prise en charge des pathologies concernées ;
- de définir des programmes de formation continue au profit des praticiens médicaux des structures de base, et d'en assurer la coordination, le suivi et l'évaluation ;
- d'encadrer des projets de recherche ciblés, avec le concours des institutions chargées de la recherche scientifique ;
- de procéder, de façon continue, à l'analyse et à l'évaluation de la mise en application de la politique de santé décidée par les responsables du secteur ;
- d'initier et d'alimenter, avec le concours d'enseignants des Facultés de médecine, une banque de données, pour la préparation de thèses.

L'absence totale d'organisation d'activités de substitution pour les personnes en fin de vie professionnelle les met dans une situation de déprime, pouvant accentuer les risques de dépendance physique et mentale. Pourtant, il suffit d'une volonté politique pour prévoir des institutions et dispositifs réglementaires, afin de permettre à ces cadres onéreusement formés et expérimentés de continuer à être utiles pour la société et pour eux-mêmes.

D'autres initiatives pourraient certainement permettre une capitalisation optimale de nos compétences mises à la retraite. Le but de la présente contribution est, précisément, de susciter de nouvelles idées qui pourraient émaner de notre élite, toutes spécialités confondues. Il serait vraiment dommage de priver notre pays du savoir et de l'expérience acquis par des cadres, que l'Algérie a formés au prix d'efforts financiers importants. L'exemple du Pr Luc Montagnier, mis à la retraite dans son pays (France), pour obtenir ultérieurement un prix Nobel de médecine à partir des Etats-Unis (2008), devrait nous faire réfléchir quant aux capacités de nos cadres intellectuels, tous domaines confondus, à continuer à servir utilement leur nation. Autrement, ce serait une retraite légitime, mais un gâchis dommageable.

R. H.

Entre hidjab et burkini

Par Touhami Rachid Raffa

«L'arrêté litigieux a ainsi porté une atteinte grave et manifestement illégale aux libertés fondamentales que sont la liberté d'aller et venir, la liberté de conscience et la liberté personnelle.»

Cet extrait de l'arrêt du Conseil d'Etat français du 26 août 2016 nous pousse à admettre, du moins en l'occurrence, que la France aura mérité son titre d'Etat de droit (ce qui ne remet point en cause l'existence et la persistance d'un racisme et d'une islamophobie institutionnels, reflet de ceux de la société).

Mais que penser de l'«islamisation» récente du burkini et de son appropriation comme signe d'altérité et d'affirmation, en public, d'une islamité assumée et d'appartenance communautaire ?

Au-delà de l'exercice des droits et libertés individuels, n'y a-t-il pas là un réflexe ostentatoire (Ria') qui ne fait que porter préjudice aux musulmans, en un milieu particulièrement hostile où ceux-ci, déjà ostracisés, restent vulnérables, n'ayant aucun poids politique en dépit de leur nombre considérable et d'une présence fort ancienne ? Suffit-il de s'afficher comme tel(le) pour exister et faire «musulman(e)», comme il est désormais de mode de s'adonner ad nauseam au «parler musulman ?»

En un mot, ne risquons-nous pas, en définitive, de tomber dans ce nouveau piège vestimentaire après celui — toujours d'actualité — du hidjab, auxquels on associe, à tort ou à raison, les sociétés et communautés musulmanes et les préceptes de l'Islam ?

Pourrions-nous nous faire valoir autrement que par l'apparence, cette identification réduite à un habillement féminin parti à la conquête de la sacralité? Sommes-nous capables de quitter LE PARAÎTRE et cette obsession de la femme et de la sexualité pour nous investir dans L'ÊTRE — concrètement – en plus d'«être au monde»?

En un mot, ne risquons-nous pas, en définitive, de tomber dans ce nouveau piège vestimentaire après celui — toujours d'actualité — du hidjab, auxquels on associe, à tort ou à raison, les sociétés et communautés musulmanes et les préceptes de l'Islam ?

Que reste-t-il donc de la spiritualité de l'Islam quand on accepte d'être empêtrés, non sans victimisation et comme par fatalité, dans les limites du hidjab et du burkini, de la «question» lancinante de la femme, le tout, de surcroît, dans le carcan d'un ritualisme sclérosant ? Parler et paraître ne font pas être.

Il est vrai qu'«ÊTRE musulman» constitue tout un défi qui relève d'une exigence éthique très élevée. Celle-ci traduit obligatoirement et sans concession les «Îbadate» en «Mouâmalate» dans la vraie vie ici-bas : personnelle, familiale, citoyenne, professionnelle, communautaire, solidairement au bénéfice du plus grand nombre, et au profit de l'humain, de la Cité et de la paix.

Il serait pour le moins scandaleux que la porte de l'Ijtihad se soit ouverte pour nous gratifier d'une tenue de bain féminine !?!

T. R. R.